

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 14

votants : 15

l'An deux mille vingt-cinq
le 14 avril 2025 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRESENTS : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Sylvian BELIN, Mme Monique FERRAT, M. Cyril GILLES, Mme Olga BOFILL, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Alain RAYBAUD, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Jérémie LAZARD, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES

Délibération n°2025 - 30 a

OBJET : Versement des subventions 2025 aux associations

M. le Maire rappelle qu'il a été demandé aux associations de transmettre leurs dossiers de demandes de subventions avant le 1er mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les subventions ci-après :

ASSOCIATION	Subvention (en euros)
ABRACE	2500
ACB BARJAC	1000
AMIS SANS FRONTIERE	300
ART PLAISIR	50
BELLE EPOQUE (La)	600
CERCLE DE LA GUITARE (Le)	6000
CHANT LIBRE	30000 (selon convention triennale)
CŒUR ALLANT VERS (Le)	300
COMITE DES FETES (Le)	13200
COL CANTO	700
CYCLO NATURE GARDECHOIS	400
EL TORINO	2000
ENFANTS DE BARJAC (Les)	800
ESB	8000
FORUM DES ARTS (LE)	250
GUITARES EN CEVENNES	800
LASCIA FARE MI	700
LEX (les enfants eXtradorinaires)	2000

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250414-74_30a-DE
Reçu le 24/04/2025

MADE IN BARJAC	1000
MERVEILLES ORDINAIRES (Les)	300
POTS TEINTS DE BARJAC (LES)	150
RANDO CEZE	250
RPO	500
SPORT PLAISIR	200
TEMPS DANSE	200
TENNIS PADEL CLUB	1000
THEATROPES (LES)	3000
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
SPORT PLAISIR	400
CONCILIATEURS	250
ESB	200
BARJAC HISTOIRE LOCALE	330
TOTAL	77 380 euros

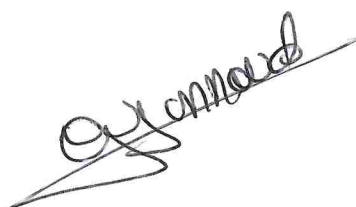
Ne prennent pas part au vote :

- ACB : Cyril GILLES
- Chant Libre : Aline GUYONNAUD, Olga BOFILL, Robin FURESTIER, Alain RAYBAUD
- Cyclo Nature : Monique FERRAT
- Le Cœur Allant Vers : Robin FURESTIER
- Made in Barjac : Simon GEVAUDAN, Jérémie LAZARD

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET

abroge et remplace la délibération n° 2025-30.